

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

1<sup>er</sup> trimestre

Date du conseil d'école : 8 novembre 2018

Heure de début : 18h

Heure de fin : 19h

Présents		
<b>Personnels Education Nationale</b> Vincent Ribalet, directeur Magali Bourgouin, professeur des écoles Nathalie Harscouët, professeur des écoles Perrine Boutet, professeur des écoles Yannick Souffez, professeur des écoles	<b>Parents élus</b> Elsa Leconte Delphine Burel Monelle Praget Maud Naour David Missiaen Joséphine Lemaitre Sophie Durand	<b>Maire et son représentant</b> Jacques Juloux, Maire Lydie Cadet, adjointe au Maire en charge de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse <b>DDEN</b> Jacqueline Cutulic <b>Invités</b> Maiwenn Guyader, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)
Absents/Excusés		
<b>Education Nationale</b>	<b>Parents élus</b>	<b>Maire ou son représentant</b>
Sophie Decemme, Inspectrice de l'Education Nationale Galla Brillant, professeur des écoles Cédric Huguenin, professeur des écoles	Hélène Piquet Sylva Menard Céline Lamour	Morgane Fauque, responsable service éducation jeunesse

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil d'école précédent
- Désignation du ou des secrétaires de séance
- Présentation et rôle du conseil d'école.
- Élection des représentants des parents d'élèves
- Relecture, modification et vote du règlement intérieur de l'école.
- Bilan de la rentrée scolaire
- Projets pédagogiques et suivi du projet d'école
- Questions diverses

# Procès-verbal

## 1 - Approbation du PV du conseil d'école précédent

Aucune observation n'est faite concernant le procès-verbal du conseil d'école du 19 juin.

## 2 - Désignation du ou des secrétaires de séance

Yannick Souffez est désigné comme secrétaire de séance.

## 3 – Présentation et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. Il est présidé par le directeur de l'école et réunit les représentants de la communauté éducative. Le directeur peut aussi convier après avis du conseil des maîtres toute personne concernée par l'ordre du jour. Le conseil d'école est réuni au moins trois fois par an.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur et le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il adopte le projet d'école et peut être consulté pour avis sur les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires ou de manière générale, sur toute question qui intéresse la vie de l'école. Le conseil d'école est composé : du directeur de l'école, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, du maire, d'un conseiller municipal, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), et du délégué départemental de l'éducation. L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Les avis se feront à main levée, sauf si un membre demande un avis écrit et secret.

Sur la forme, il importe que les échanges restent courtois et respectueux.

## 4- Élection des représentants des parents d'élèves

141 parents étaient appelés à désigner leurs représentants le 12 octobre 2018. 10 parents, 5 titulaires et 5 suppléants ont été élus. Le taux de participation est de 65%, ce qui est dans la moyenne des dernières années. Il y a une forte disparité entre les deux filières. La participation a été très forte en monolingue et plutôt faible en bilingue.

Une information a été transmise aux familles via le site de l'école. Il a été précisé le rôle des représentants des parents d'élèves, leurs coordonnées et le calendrier des conseils d'école de l'année.

## 5- Relecture, modification et vote du règlement intérieur de l'école

Aucune modification n'est proposée. Le règlement intérieur est approuvé et reconduit par le conseil d'école.

## 6-Bilan de la rentrée scolaire

Répartition par niveau 2018-2019		Répartition par classe 2018-2019	
<b>CYCLE I</b>	<b>44</b>		
TPS	8		
PS	12		
MS	11		
GS	13		
<b>CYCLE II</b>	<b>36</b>		
CP	9		
CE1	17	TPS/PS/MS/GS - 4/6/3/3	16
CE2	10	TPS/PS/MS/GS - 4/6/8/10	28
<b>CYCLE III</b>	<b>17</b>	CP/CE1/CE2 - 6/7/6	19
CM1	9	CP/CE1/CE2 - 3/10/4	17
CM2	8	CM1/CM2 - 9/8	17
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>TOTAL</b>	<b>97</b>

La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) a arrêté le 6 septembre dernier la réouverture de la 3<sup>e</sup> classe monolingue.

En conséquence, l'organisation pédagogique pour l'année scolaire est la suivante :

- Une classe de maternelle monolingue de 28 élèves. Magali Bourguin.
- Une classe de maternelle bilingue breton de 16 élèves. Yannick Souffez, complété par Galla Brillant le mardi.
- Une classe de CP-CE1-CE2 monolingue. Vincent Ribalet, complété par Cédric Huguenin (le jeudi et un mercredi par mois).
- Une classe de CP-CE1 bilingue breton. Perrine Boutet.
- Une classe de CM1-CM2. Nathalie Harscouët.

La classe maternelle monolingue a un effectif chargé. L'équipe pédagogique est particulièrement vigilante à l'évolution des conditions d'enseignement au cours de l'année, ainsi qu'à l'équité sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves.

Magali Bourguin présente au conseil d'école son fonctionnement de classe et fait un rapide bilan de la période écoulée.

## 7-Projets pédagogiques et suivi du projet d'école

Les objectifs prioritaires de l'école primaire sont précisés.

- Lire, écrire, compter, calculer : réussite pour tous les élèves grâce à un enseignement renforcé dans ces domaines.
- Respecter autrui

## Suivi du projet d'école

### Axe1 Lecture Améliorer le niveau de lecture des élèves

- Comprendre les textes

En plus des dispositifs présentés l'an dernier et reconduit cette année (plateforme Tacit, enseignement explicite de la compréhension), les 3 classes d'élémentaire participent au concours de lecture « Le cercle des épilucheurs de textes »

- Lire de manière fluide

La fluidité de la lecture reste la priorité du cycle 2. Différents dispositifs de soutien sont mis en place à travers les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), des ateliers sur le temps de classe complétés par des séances de lecture en individuel (avec un minimum de 30 minutes par semaine).

### Axe n° 2 Agir sur la dynamique et la stratégie d'équipe.

- S'engager dans des projets partagés.

L'équipe pédagogique en lien avec les services périscolaire vise l'amélioration du climat scolaire sur 3 axes : l'harmonisation des règles et des sanctions, le réaménagement de certains lieux (vestiaires, toilettes), enrichir l'offre ludique et pédagogique sur les temps récréatifs.

Les réunions de concertation, impulsées en conseil des maitres, débiteront cette période et associeront un maximum de partenaires. Il est proposé aux représentants des parents d'élèves d'être associés à ces concertations.

- Utilisation d'une méthode commune en mathématiques en cycle 2 : la méthode heuristique des mathématiques

Principes de la méthode : construire un enseignement basé sur la recherche du sens, mettre en activité intellectuelle des élèves, faire du lien avec la vie de tous les jours, pratiquer un enseignement explicite, offrir des entrées différentes dans les apprentissages, passer par la manipulation pour conceptualiser.

Une des originalités de la méthode, c'est la prise en compte du multiniveaux et la programmation des apprentissages. L'enseignement est souvent conçu sur l'enchaînement d'une notion après l'autre avec un schéma découverte – leçons – exercices- évaluation. Certaines notions ne sont ainsi pas réutilisées en contexte pendant des semaines. Le découpage de l'emploi du temps est souvent découpé par domaine. Lundi, numération, mardi, calcul, etc....

Or, il semble plus efficace de distribuer l'apprentissage et de se donner du temps, avec des apprentissages qui reviennent de façon cyclique. Cette approche existe déjà dans la méthode d'étude de la langue créée par Françoise Picot et utilisée en cycle 3 et en fin de cycle 2.

L'évaluation s'inscrit quant à elle dans une pratique quasi quotidienne sous la forme d'observations ou de tableaux d'apprentissages qui sont remplis au fur et à mesure à l'image de ce qui se pratique déjà largement en maternelle. L'élève est associé aussi souvent que possible à l'évaluation de ses progrès lors d'entretiens individuels.

- Établir des passerelles avec les structures d'accueil de la petite enfance et le collège.

Les dispositifs existants (passerelle crèche école et liaison école collège) sont reconduits.

### Axe n° 3 Mettre en place un parcours artistique, culturel, sportif et citoyen.

- Accéder aux opportunités offertes par les acteurs culturels et sportifs de notre secteur géographique.

Liste non exhaustive des projets : participation aux animations Dis-moi ton livre et au festival Rêves d'océan, participation aux rencontres chorales, visites régulières à la médiathèque et à la ludothèque, participation au programme Cin'école (3 séances par an pour toutes les classes), natation scolaire (10 séances de la GS au cycle 2), session surf pour les cycles 3, sorties de proximité (verger, poste, promenades mathématiques, orientation en EPS), participation aux commémorations du 11 novembre.

- Classe de découverte en cycle 3 (en Normandie, pour un travail autour de la Seconde Guerre Mondiale).

## Avenant : Améliorer le traitement de la difficulté

Cet avenant reprend des objectifs déclinés au niveau de la circonscription : il s'agit de faire de l'école une école plus inclusive : prévenir le redoublement, aider les enseignants et les équipes à mieux prendre en charge les besoins et l'hétérogénéité des élèves dans les classes. Le suivi des élèves fait l'objet d'un travail concerté au sein de l'équipe, en lien avec le pôle ressources de la circonscription.

- Le pôle ressources

Le pôle ressources regroupe tous les personnels que l'Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, etc.)

- Les outils : les évaluations nationales

Tous les élèves de CP et tous les élèves de CE1 ont passé des évaluations nationales lors de la 4<sup>e</sup> semaine de septembre. Ces évaluations diagnostiques ont pour but d'aider les enseignants à choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

En CP, 3 domaines de compétences en français : la connaissance des lettres, la connaissance des sons et la compréhension du langage oral.

3 domaines de compétences en mathématiques : l'écriture des nombres, la compréhension des nombres, la résolution de problèmes.

En CE1, 4 domaines de compétences en français : la compréhension à l'oral et à l'écrit, la lecture à voix haute et l'orthographe.

4 domaines de compétences en mathématiques : la connaissance des nombres et le calcul, la résolution de problèmes et la géométrie.

Les élèves de CP participeront à une 2<sup>e</sup> session d'évaluation en février.

Des rendez-vous individuels ont été proposés à l'ensemble des parents des élèves concernés.

- Attention à l'école

La classe de cycle 2 suit le programme ATTentif à l'écOLE (ATOL). Son objet est de développer en milieu scolaire des ateliers d'apprentissage de l'attention.

Il s'agit de faire prendre conscience aux élèves des outils cognitifs dont ils disposent pour mieux apprendre à tous les niveaux de cycles, en lien avec Socle Commun de connaissances, de compétences et de culture, en particulier le domaine 2, les méthodes et outils pour apprendre.

Pour rappel, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Il assure une cohérence tout au long des cycles et définit une culture scolaire commune.

## 8-Questions diverses

Intervention de David Missiaen, parent élu.

« En ce premier conseil d'école de l'année, nous souhaitons remercier l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : leur mobilisation collective a été déterminante dans le maintien de conditions optimales, pour l'éducation de nos enfants. Elle a permis le maintien de 3 classes en filière monolingue. Nous sommes particulièrement sensibles à l'attention qui a été portée au devenir de l'école et remercions la municipalité et l'équipe enseignante. Aujourd'hui le climat est apaisé au sein du conseil d'école, les effectifs sont stabilisés et nous nous en réjouissons particulièrement. Ce sera l'occasion de collaborations fructueuses pour penser, ensemble, l'avenir de nos enfants. C'est aussi pour nous l'occasion de redire que cette coopération passera par des débats, la possibilité d'exprimer des points de vue différents (ce qui s'entend puisque chacun s'exprime de sa place : élus, techniciens, professeurs, parents) et que nous nous autoriserons cela. Bien entendu, si des désaccords émergeaient, il s'agirait ensuite d'échanger, d'argumenter, de négocier, de façon bienveillante. Il faudra rechercher, au final, une

position commune, dans l'intérêt de nos enfants. N'est-ce d'ailleurs pas le plus bel enseignement que nous puissions transmettre à nos futurs citoyens ? »

Des nombreux échanges ont eu lieu en amont du conseil d'école et deux rencontres ont été organisées avec les parents d'élèves et les représentants de la municipalité. Un certain nombre d'informations ont donc été directement communiquées aux personnes ou aux services concernés et ne seront pas abordées lors du conseil d'école.

De manière synthétique,

- La sécurité

Un certain nombre de remarques de parents sur la circulation et le stationnement autour de l'école ont été transmises à la municipalité. Certaines de ses remarques pourront être intégrées dans la réflexion globale sur l'aménagement des nouveaux locaux derrière l'école. Il a été précisé par Mme Cadet, adjointe au Maire en charge de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse, que les places de parking seront accessibles aux parents.

- Le portail famille


Les remarques des parents sur le portail famille ont été transmises à la municipalité. Concernant les situations particulières, il est conseillé de prendre contact directement avec le service éducation jeunesse.

- Projet Lire et faire lire

Le maire présente au conseil d'école le projet Lire et Faire lire. Il s'agit de faire pratiquer la lecture à voix haute à des élèves avec l'aide des adultes volontaires. Une réunion d'informations est organisée le 21 novembre.

Le Président du conseil d'école lève la séance à 19h10.

Le Secrétaire, Yannick Souffez



Le Président, Vincent Ribalet

